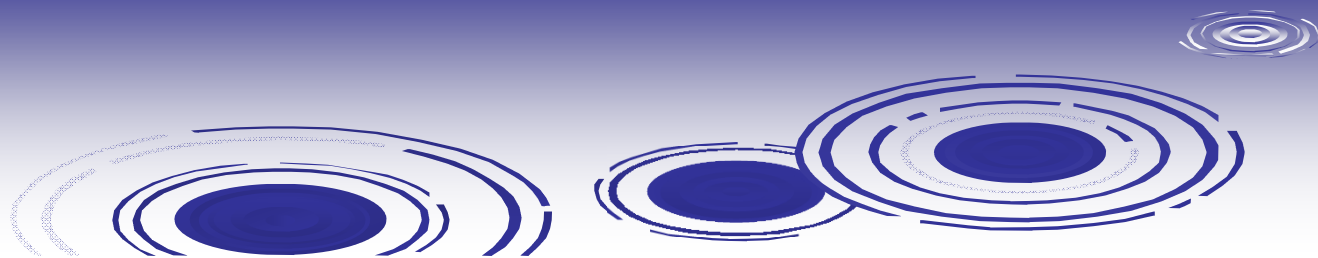


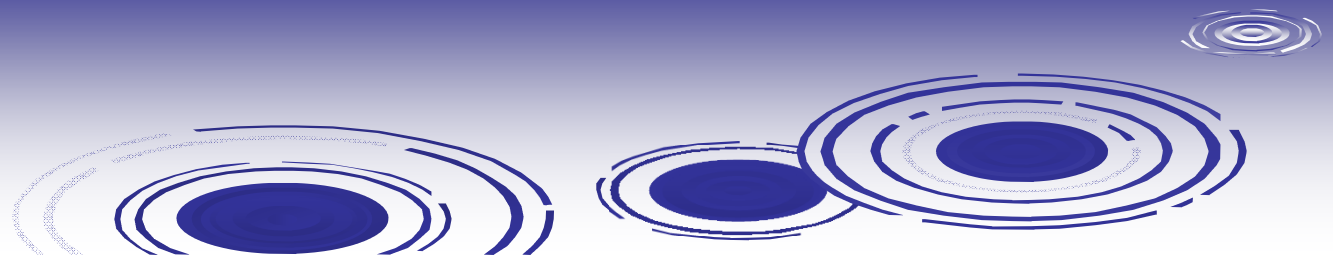


Le Plan Communal de Sauvegarde



Sommaire

- 1. Qu'est-ce qu'un PCS ?**
- 2. Le Contenu du PCS**
- 3. La Réserve Communale de Sécurité Civile**
- 4. Le DICRIM**

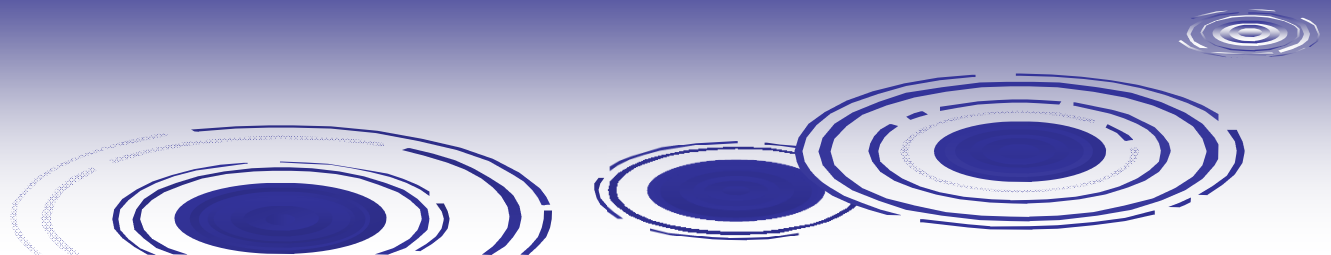


1. Qu'est-ce qu'un PCS ?

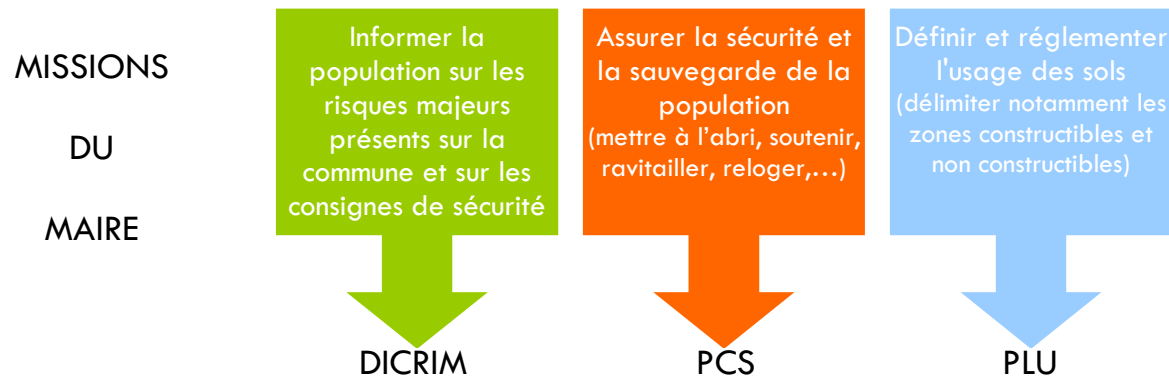
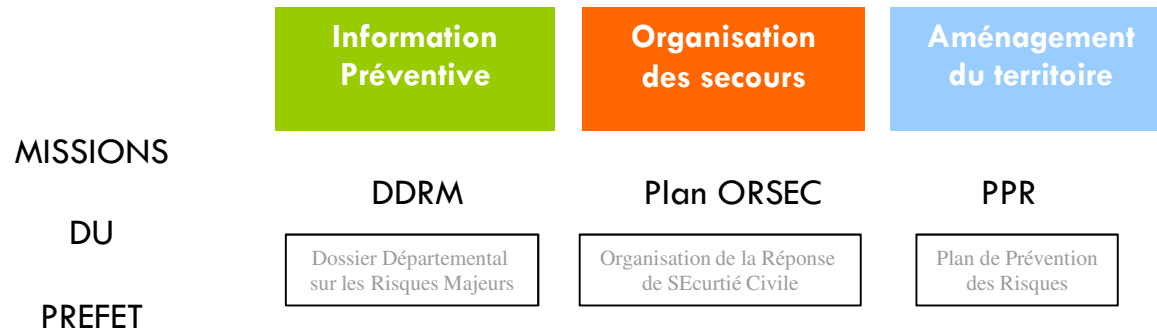
Le **Plan Communal de Sauvegarde** regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à **l'information préventive** et à la **protection de la population**.

Le **PCS** permet de gérer les différentes phases d'un événement de sécurité civile : L'urgence, le post-urgence et le retour à la normale.

Le **PSC** est obligatoire pour toutes les communes dotées d'un **Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé (PPRN)** ou d'un **Plan de Prévention du Risque Inondation. (PPRI)**



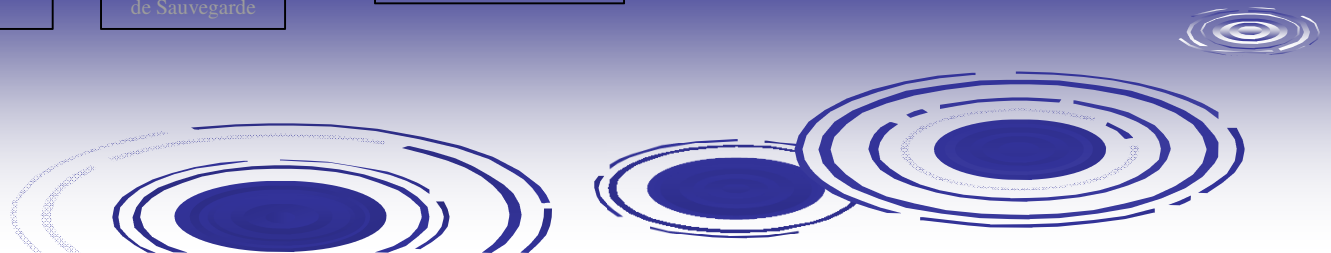
La place du PCS dans l'organisation des secours



Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

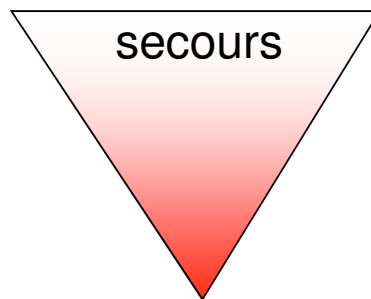
Plan Communal de Sauvegarde

Plan Local d'Urbanisme



Les 3 phases d'un événement de sécurité civile

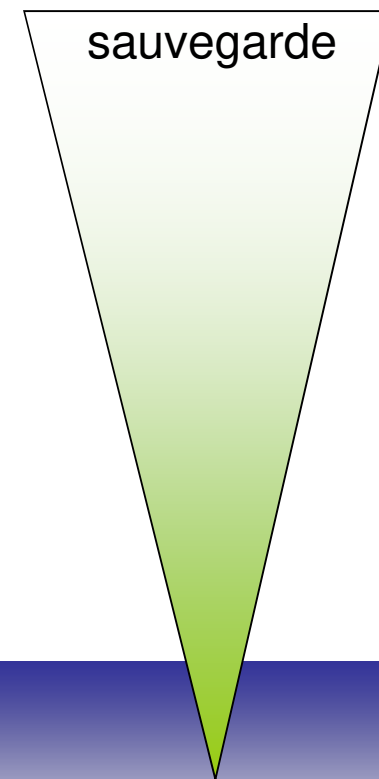
Les 3 phases d'un événement de sécurité civile :



URGENCE
Durée : de quelques heures
à quelques jours
Actions : alerter, évacuer, secourir,...

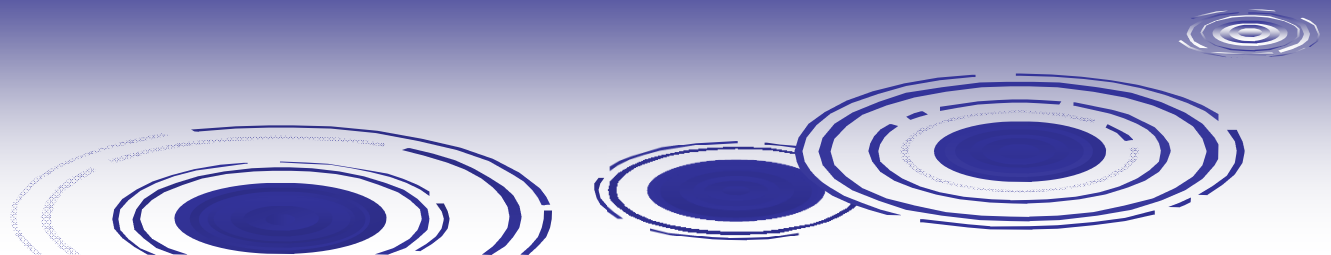
POST-URGENCE
Durée : de quelques jours
à quelques semaines
Actions : soutien et accompagnement
de la population, mesures de remise en état,...

RETOUR A LA NORMALE
Durée : de quelques mois à 2 ou 3 ans
Actions : reconstruction et accompagnement



2. Le contenu du PCS composé de 4 parties

- **Les risques de la commune**
 - **Le guide opérationnel du Poste de Commandement Communal (PCC)**
- **Les documents Ressources**
- **La Réserve Communale de Sécurité Civile**



1ère Partie : Les risques de la commune



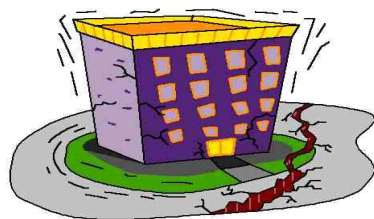
INONDATIONS



FEUX de FORET



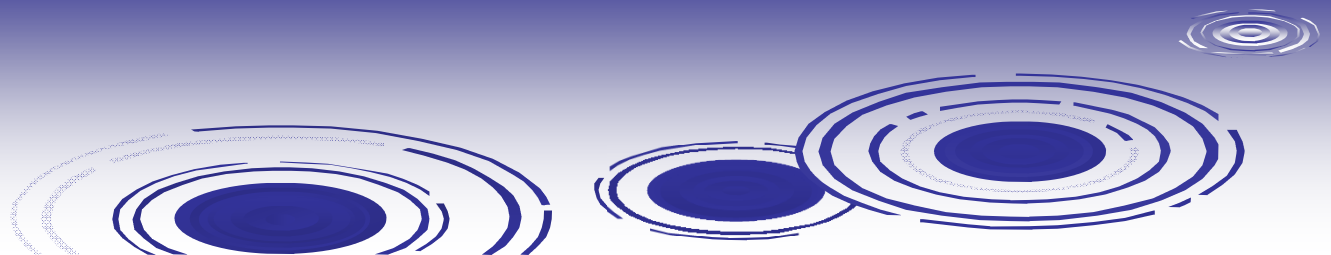
INTEMPERIES



SEISMES



**TEMPERATURES
EXTREMES**



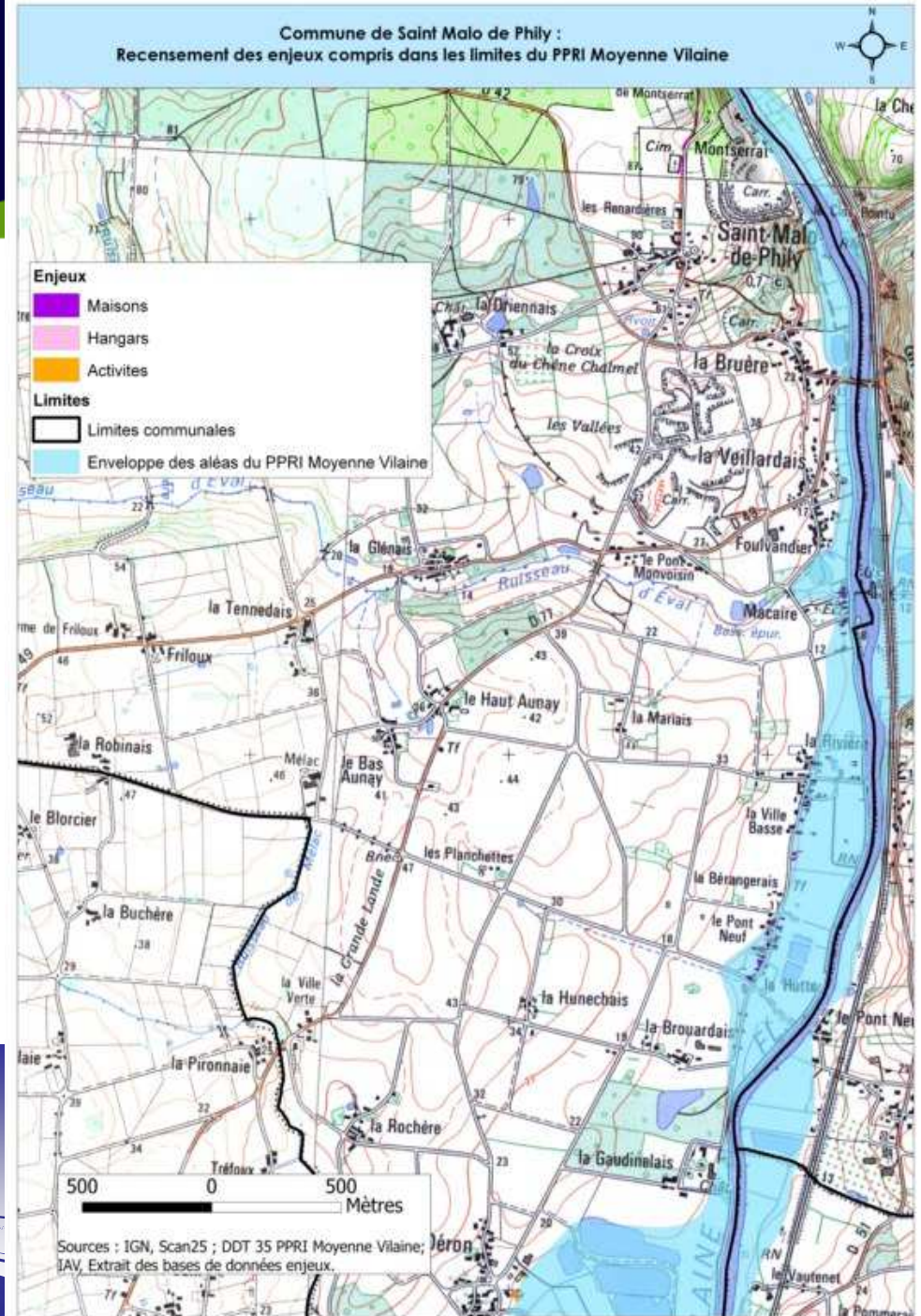
INONDATIONS



2001 Inondation au Pont Neuf



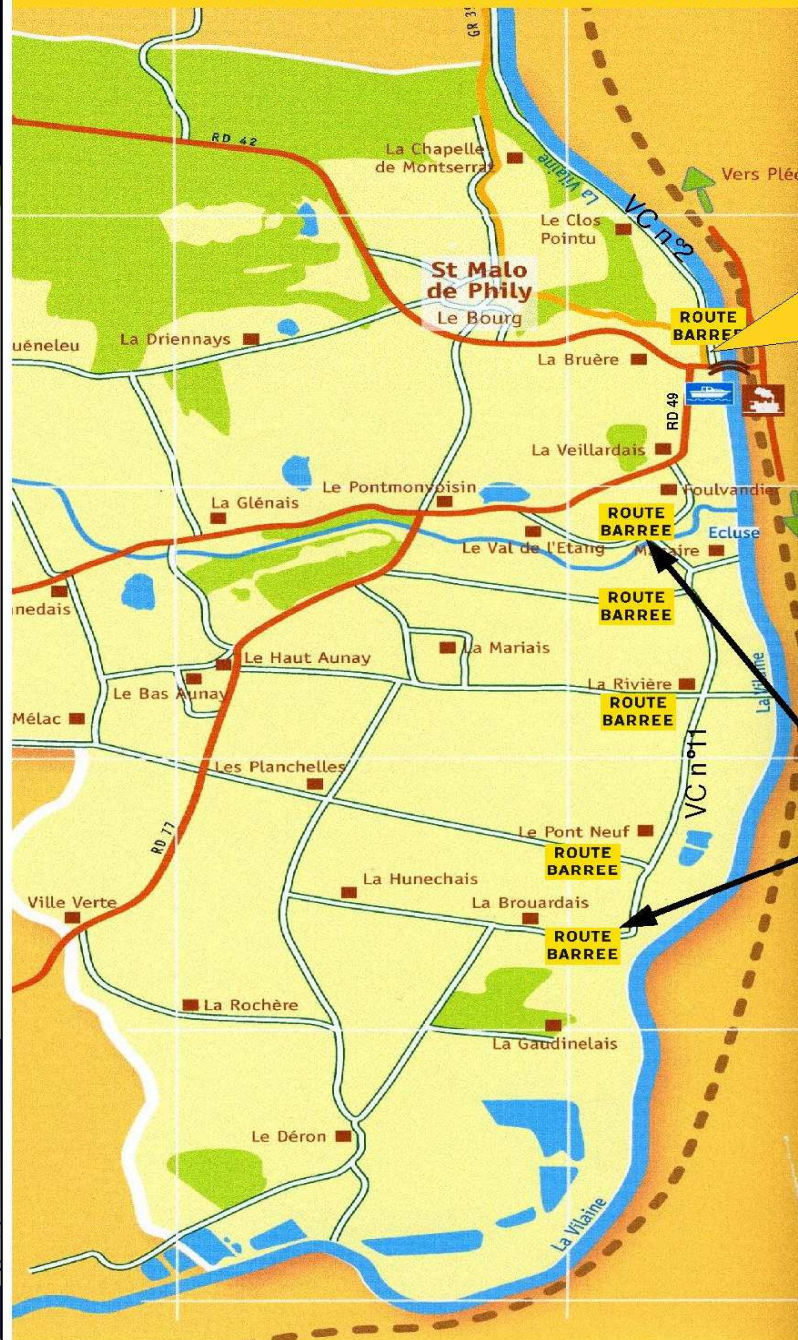
1995 Inondation au Pont Neuf



INONDATIONS



Risques Inondations Carte de fermeture et déviation des routes



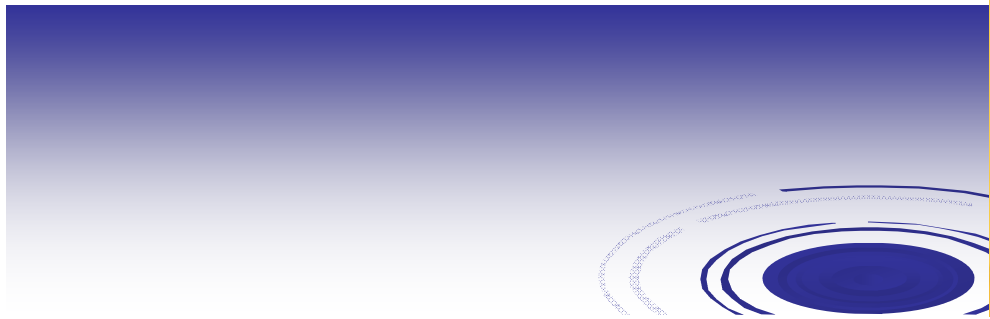
Légende:
VC: Voie Communale
RD: Route Départementale

Fermeture de la VC n°2 vers St Senoux
Déviation par la RD 42 vers Pléchatel
RD 42 vers Guignen

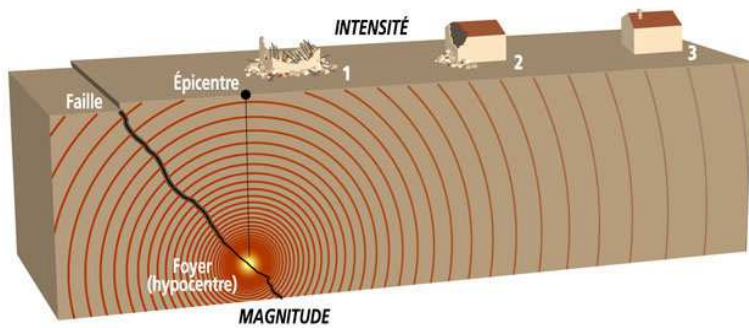
Fermeture de la VC n°11 au Pont à Macaire jusqu'à La Brouardais
Déviation par la RD 49 et RD 77



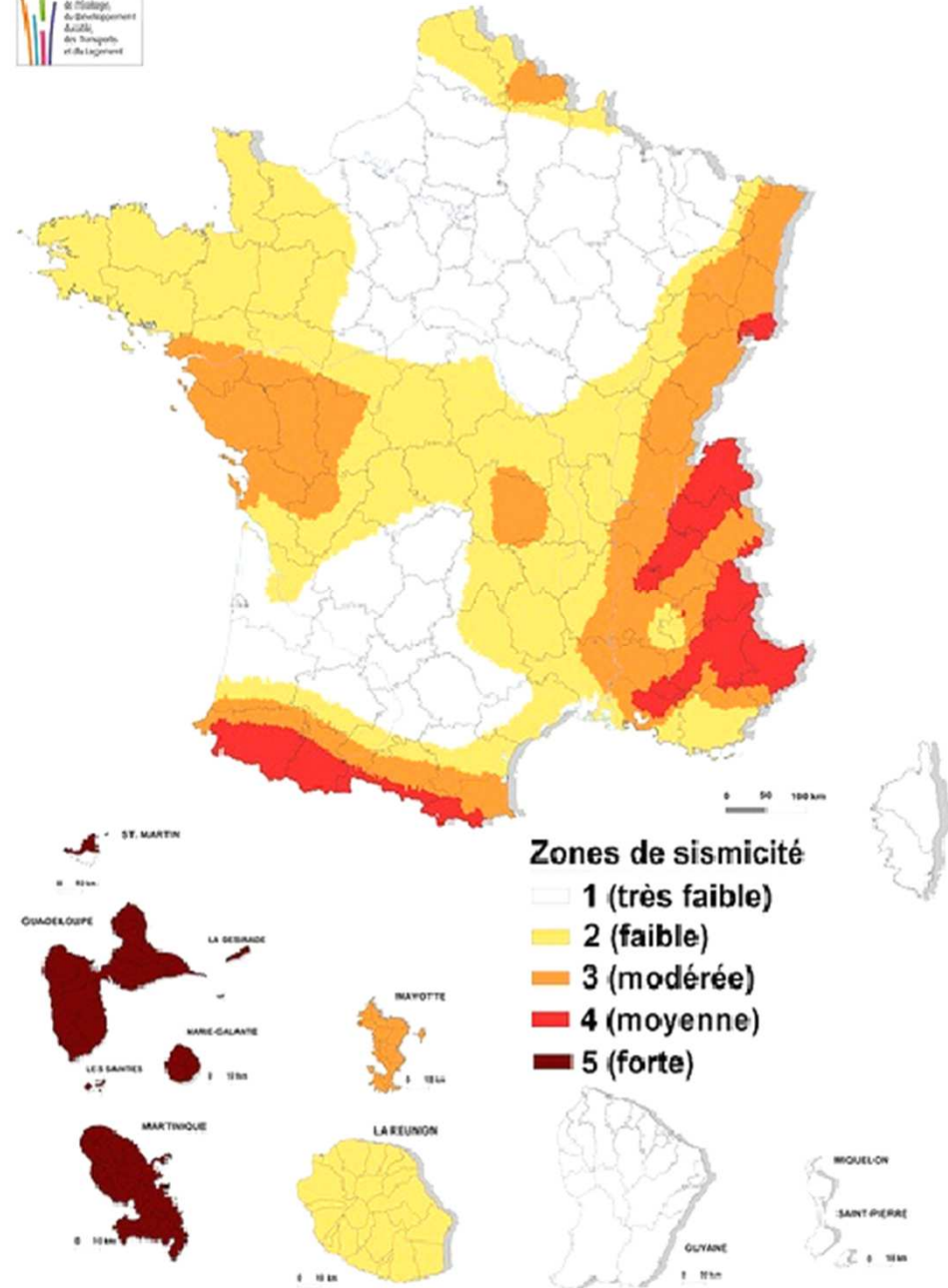
FEUX de FORET



SEISMES



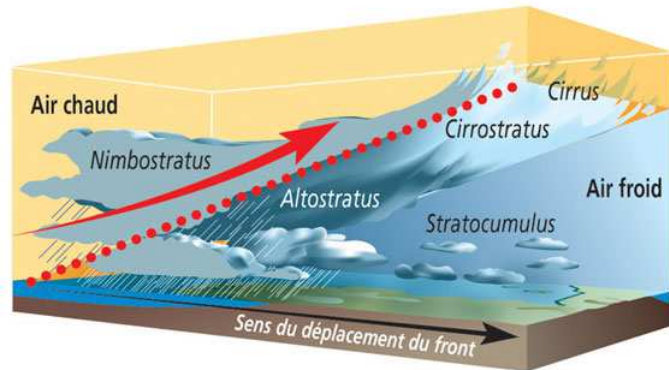
Nouveau zonage sismique de la France



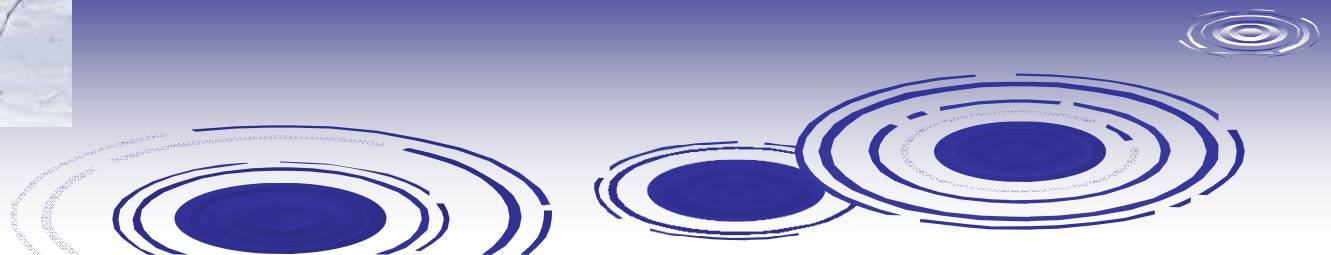
INTEMPERIES

TEMPERATURES EXTREMES

Canicules Grands Froids



Tempêtes Neiges et Verglas

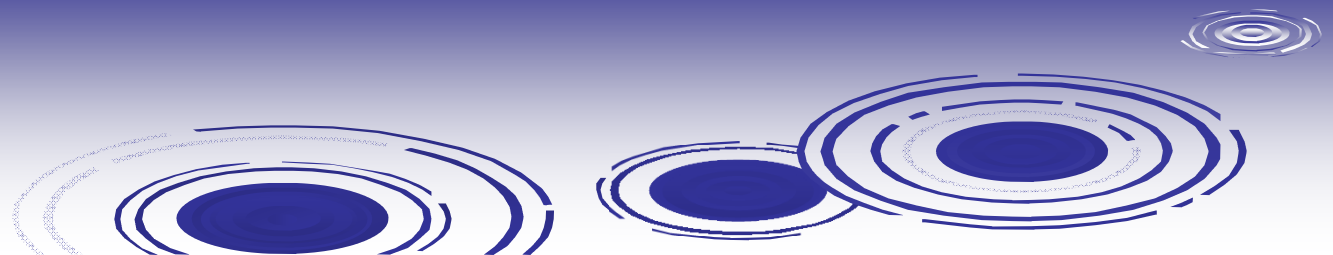
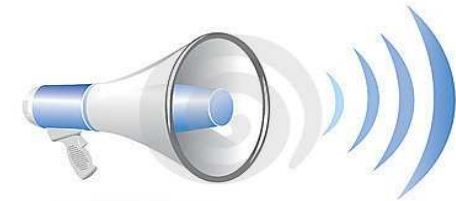


2^{ème} partie : Le guide opérationnel

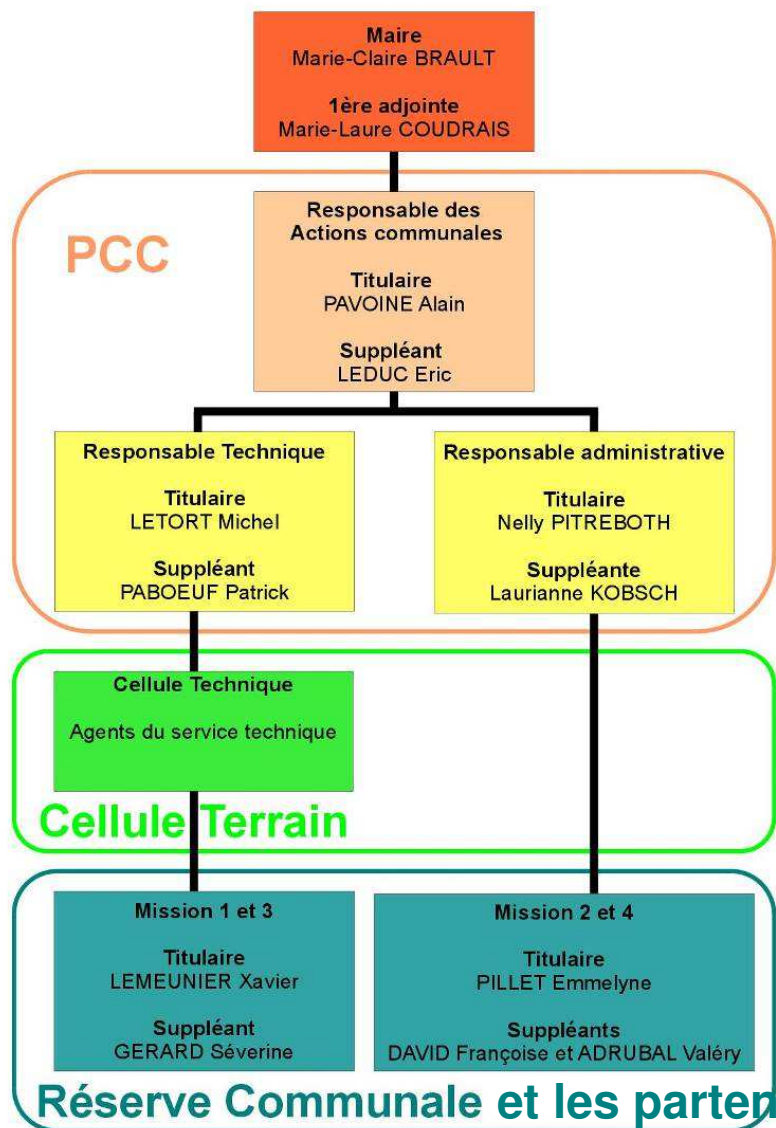
« S'organiser pour être prêt »

Actions réflexes de la commune:

- Évaluer la situation
- Alerter la population
- Mobiliser les moyens humains
- Mettre en sécurité
- Héberger et ravitailler
- Renseigner les autorités



Le Poste de Commandement Communal PCC



Le Maire réceptionne l'alerte
Alerte provenant du système GALA, de la gendarmerie, des pompiers ou de toute autre personne (témoins...)

Le maire et le RAC évaluent la situation :

Ampleur de l'évènement, nombre de personnes impliquées, conséquences sur le fonctionnement normal de la commune, impact sur le réseau routier, dégâts matériels ...

Ils décident de la suite à donner :

- Faire un état des lieux sur le terrain
- Faire une évaluation complémentaire en convoquant certains membres du PCC
- Déclencher le PCS
- Alerter la population
- Rester en vigilance sur l'évolution du phénomène
- Ne donner aucune suite

Déclenchement partiel du PCS

- Coordonner les actions de terrain avec le responsable technique
- Suivre en temps réel les actions et les décisions du PCC
- Rechercher et fournir les moyens demandés
- Anticiper les besoins de la phase suivante par une analyse de la situation

Déclenchement de toutes les cellules

- Les missions de la RCSC
- Contacter les partenaires selon les besoins nécessaires

3^{ème} Partie : Les Documents Ressources

➔ Recensement des moyens matériels et humains

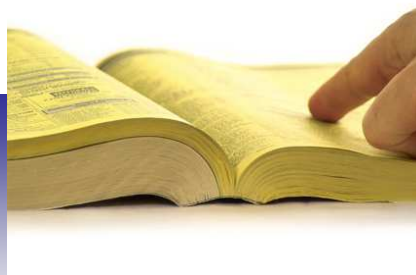
liste du matériel détenue par la commune, lieu d'accueil et d'hébergement, listes de personnes ressources de la commune et hors commune (associations, artisans, commerçants, agriculteurs, secours, etc...)

➔ Annuaires de crise

les autorités, les secours, les membres du PCC, lieux publics, les personnes ressources, liste des habitants dans les zones à risques, les membres de la RCSC,

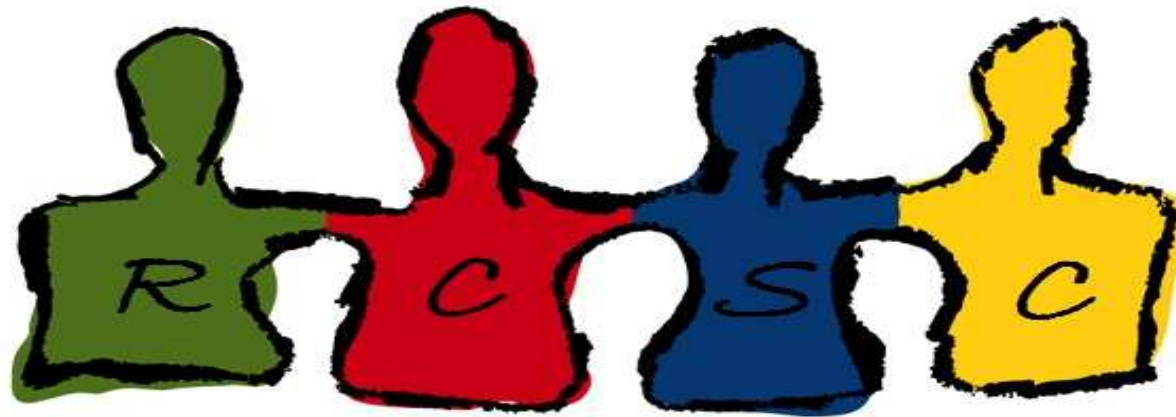
➔ Les annexes

les documents à compléter le jour de l'évènement : arrêtés, main courante, questionnaires, tableaux, les cartes,

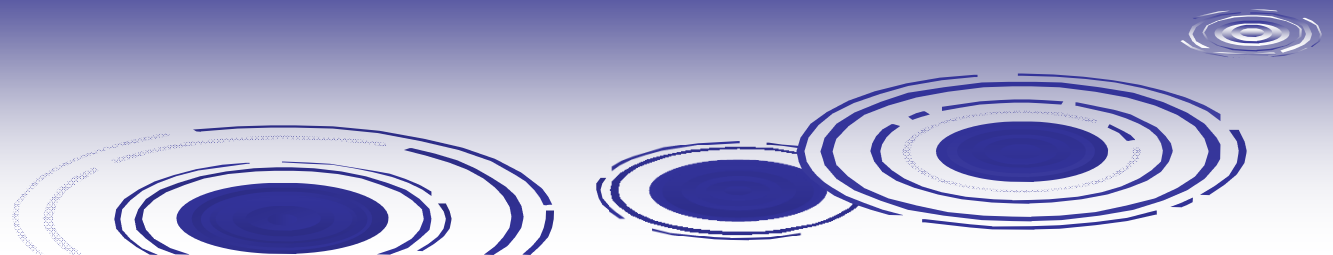


La Réserve Communale de Sécurité Civile

4^{ème} partie



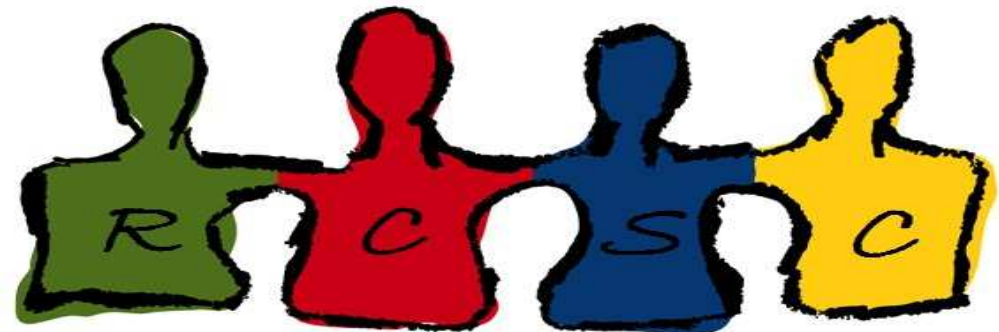
Bénévoles volontaires



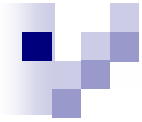
Saint Malo de Phily

R.C.S.C

**Réserve Communale
de Sécurité Civile**



Bénévoles volontaires



La Réserve Communale de Sécurité Civile

est un nouvel outil de mobilisation civique
ayant pour vocation :

- apporter un soutien et une assistance à la population
- contribuer à la préparation de la population face aux risques

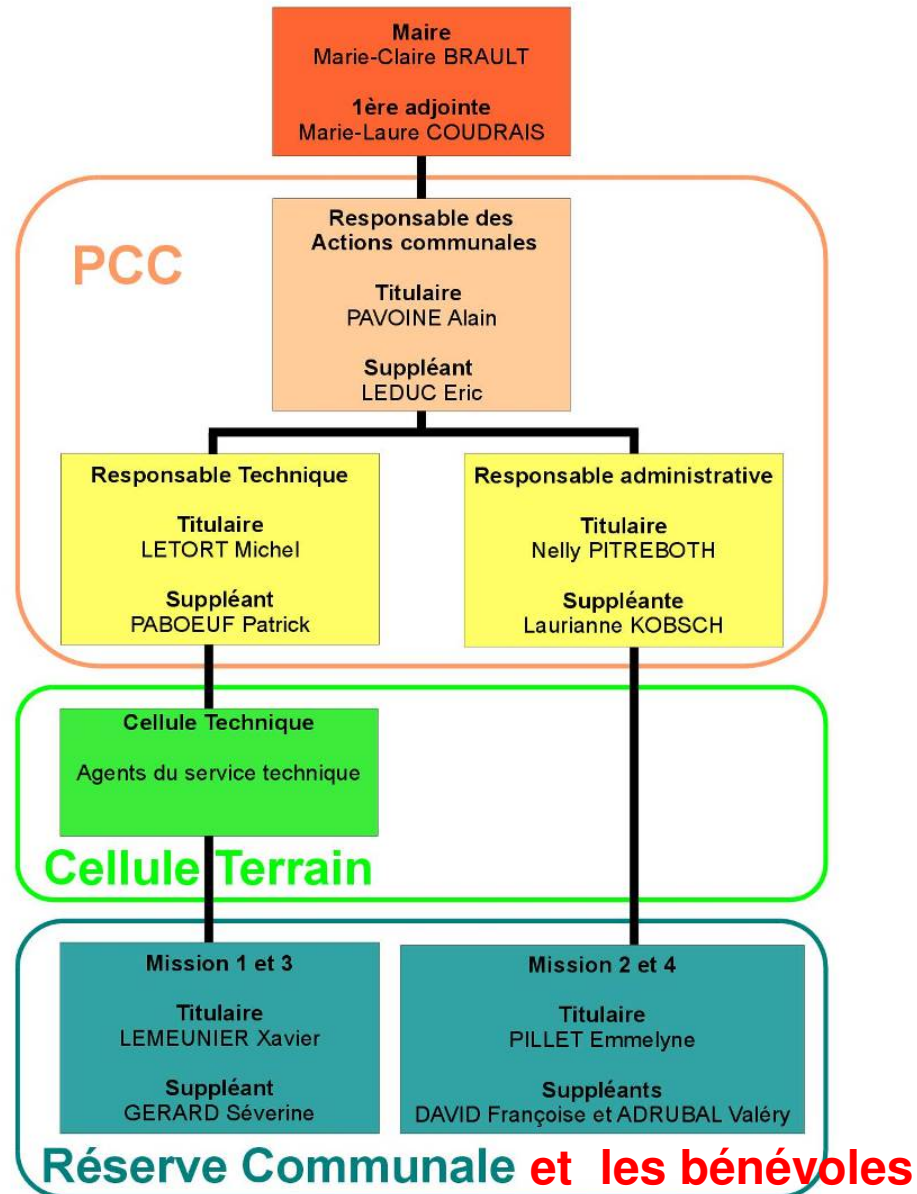
La Réserve Communale de Sécurité Civile

- Elle est composée de **citoyens bénévoles** prêts à prendre part à des actions de soutien et d'assistance à la population et qui signent un « **contrat d'engagement** » avec le maire
- Elle est **organisée sous l'autorité du maire** qui en fixe les missions précises en complément des moyens humains communaux et municipaux.
- Il s'agit d'une **mobilisation civique** qui s'appuie sur la **solidarité locale**, organisant les bonnes volontés.
- Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence.

Les missions et les qualités recherchées sur la commune

N°	Missions	Précisions	Qualités recherchées
1	Participer à la sauvegarde préventive des biens et équipements des bâtiments	Cela concerne les logements qui pourraient être affectés par un risque identifié (principalement sur les secteurs de la commune concernés par le risque inondation) - distribution de parpaings - mettre les meubles en hauteur - mettre les animaux à l'abri - ...	Forme physique
2	Contribuer à l'accueil des personnes sinistrées dans les bâtiments communaux	Centre d'hébergement : installation des personnes, distribution de repas, animation, encadrement des enfants...	Sens de l'accueil
3	Participer au nettoyage et à la remise en état suite à la crise	Lorsque tout danger physique est écarté. Peut concerner les logements, les voies d'accès...	Forme physique
4	Aider les sinistrés	Être un relais de quartier : collecter des informations sur le terrain et diffuser les informations aux riverains dans une relation d'échange entre la mairie et les habitants Dans leurs démarches administratives : dossiers d'assurances, déclaration de sinistre...	Qualités relationnelles Rigueur administrative

Rattachement de la Réserve communale à l'organisation communale de gestion de crise



Extraits du règlement intérieur de la Réserve Communale

L'organisation de la Réserve Communale

La réserve communale est composée de citoyens bénévoles de la commune et exerce ses compétences sur le territoire de la commune.

Engagement dans la Réserve Communale

La réserve communale de sécurité civile est constituée sur la base du bénévolat.

Elle est ouverte à toute personne ayant les capacités et les compétences correspondant aux missions qui leur sont dévolues.

Une personne bénévole peut s'engager au sein de la réserve communale sur une ou plusieurs missions compatibles avec les qualités recherchées.

Un contrat d'engagement est signé entre le réserviste et l'autorité communale pour une durée de 3 ans

Formation des Réservistes

Les membres de la réserve communale reçoivent une formation initiale à leur mission et au fonctionnement de la réserve dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Par la suite, la réserve communale se réunit au moins une fois par an pour réactualiser les connaissances des réservistes.

Activation et fonctionnement de la réserve

En cas d'évènement de sécurité civile ou en cas d'exercice, la réserve communale pourra être activée par le maire ou son représentant pour compléter les moyens communaux et municipaux.

Les moyens affectés à la réserve

Les réservistes sont identifiés par le port d'un gilet portant le nom de la commune et la mention « réserve communale » .

La mairie définit pour chaque mission les moyens nécessaires (locaux, équipements...).

Les droits et obligations des bénévoles

Droits

Les réservistes sont considérés comme des **collaborateurs occasionnels du service public**.

Les réservistes sont couverts par le contrat d'assurance de la commune pendant leur mission.

Devoirs

Les réservistes doivent faire preuve de réserve et de discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs missions.

Les réservistes doivent participer aux formations jugées utiles pour assurer les missions dévolues à la réserve communale de sécurité civile.



En conclusion :

les avantages de la réserve communale

Elle permet de **compléter les effectifs communaux et municipaux de manière organisée et préparée**

Elle permet de **couvrir les réservistes avec le contrat d'assurance de la commune**

Elle **développe une culture de sécurité civile** auprès de la population qui prend part à la gestion d'un évènement



Saint Malo de Phily

D.I.C.R.I.M

**Document d'Information
Communal sur les Risques Majeurs**

LES BONS GESTES ... LES BONS REFLEXES



Le DICRIM

- ➔ permet de recenser, d'identifier, de cartographier les risques majeurs encourus sur la commune dans un format adapté pour que les habitants puissent le conserver facilement.
- ➔ donne les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement lié à ces risques,
- ➔ rappelle les actions à mener afin de réduire au mieux leurs conséquences.

D.I.C.R.I.M

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

LES BONS GESTES

LES BONS REFLEXES



Livret de 8 pages

- Page de garde
- 1 La commune face aux risques
- 2 Le mot du Maire
- 3 – 4 – 5 – 6 – 7
Descriptions
des risques recensés
- Dernière page
les informations utiles

La commune face aux risques

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un **risque majeur** existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux.

Le **risque majeur** se distingue par deux caractéristiques :

- **sa gravité** : les conséquences sont burdenables à supporter par les habitants,
- **sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.



NOURIONS



NEMERES

TEMPERATURES
EXTREMES

RECOVERER



SERVICES

En cas de déclenchement de l'alerte :

Trois règles d'or à ne jamais oublier.



Suivez les consignes.



Tenez-vous informés en écoutant la radio



Ne sautez pas le réseau téléphonique

Le mot du Maire

La sécurité des phillytins est une préoccupation majeure et permanente de l'équipe municipale et de moi-même.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui a été élaboré en associant l'ensemble des intervenants dans le domaine, permet de recenser, d'identifier, de cartographier les risques majeurs encourus sur la commune.

Ce DICRIM vous donne parallèlement les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement lié à ces risques, mais aussi vous rappelle les actions à mener afin de réduire au mieux leurs conséquences.

Pour notre part et en cohérence avec ce DICRIM, la Commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien aux secours en cas d'événements majeurs.

Le DICRIM est un document que je vous invite à lire attentivement et à conserver soigneusement, non pas à portée de main, mais dans un lieu où il ne sera pas oublié.

Attention, le DICRIM ne doit pas nous faire oublier tous les autres risques de la vie courante auxquels nous devons tous rester attentifs.

C'est grâce à cette vigilance commune que nous pourrions continuer à bien vivre ensemble.

Le Maire
Bernard TIREL

LES BONNES PRATIQUES :

Equipements à avoirs en permanence chez soi :



1 radio portable avec piles de rechange



1 lampe de poche avec piles



Des bouteilles d'eau potable



Ses papiers personnels



1 trousse de pharmacie et les médicaments urgents

Des couvertures
Du matériel de confinement
serpillères, coton hydrophile...





Risque « Inondations »

Voir page 8



DÈS L'ALERTE

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Rehaussez objets et mobiliers
- Rassemblez l'indispensable



PENDANT

- Se tenir informé de la montée des eaux



www.vieillespages.com.fr/

- Ne vous engagez pas en zone inondée
- Évacuez seulement si on vous en donne l'ordre

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne réambler le circuit que sur une installation sèche
- S'assurer que l'eau du robinet est potable (Mairie)
- Faire l'inventaire des dommages



LES BONS GESTES ... LES BONS REFLEXES



Fermez la porte, les aérations.



Coupez l'électricité, le gaz.



Montez à pied dans les étagères.



Tenez-vous informés en écoutant la radio



Ne sautez pas Le réseau téléphonique



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école a beaucoup d'eau.

Page 1



Risque « Feux de Forêt »

Voir page 8



AVANT

- Répérer les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoir les moyens de lutte (eau)
- Débrancher les fermetures et de la toiture.



APRÈS

- Éteindre les foyers résiduels.

Si on est le moins d'un départ de feu :

- Informez les sapeurs-pompiers (18) au plus vite.
- Si possible, attaquez le feu.
- Si l'ignition est due au vent en se dirigeant sur les côtés du front du feu.
- À pied, chercher un écran (rocher, mur).
- En voiture, ne pas sortir.
- Dans la maison, fermer et aérer portes et fenêtres.
- Obtenir les aérations avec des linges humides.

PENDANT

Si l'on est surpris par le front du feu :



LES BONS GESTES ... LES BONS REFLEXES



Enfermez vous dans un bâtiment



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ni à pied, ni en voiture.



Fermez les brouilles de gaz à l'extérieur.



Fermez les volets



Ouvrez le portail de votre terrain.

Page 1

Risque « Météorologiques »

Intempéries



Tempêtes



Neiges et Verglas

S'informer du niveau d'alerte

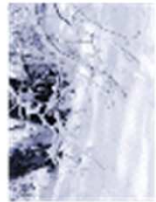
www.mmeo.fr

0 802 68 02 35

Écouter les bulletins météo à la radio et les consignes de sauvegarde

France Inter - GO 1882 m.

France Bleu Armorique - FM 103.1.



canicule
DANGER

Températures Extrêmes



Grand Froids



Canicules

- Maintenir votre maison à l'abri du froid ou de la chaleur
- Donner des nouvelles à vos proches
- Ne faite pas d'efforts physiques intenses
- Se déplacer le moins possible

Les personnes âgées, fragiles, isolées...
inscrivez-vous sur le registre de la mairie
ou du CCAS



Voir page 8



Voir page 8



Risque « Sismiques »

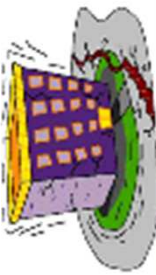
AVANT

Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.

- S'informer sur le risque.
- Privilégier les constructions parasismiques.
- Réparer les points de coupure eau, gaz, électricité.
- Fixer les appareils et meubles lourds.
- Éviter de placer des objets lourds sur les étagères.
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT

- *A l'intérieur* : Se mettre à l'abri près d'un mur ou sous un meuble.
- *A l'extérieur* : S'éloigner de ce qui peut s'effondrer.
- *En voiture* : S'arrêter à distance des constructions ou des fils électriques et ne pas des cendre.



Le Risque sismique est relativement faible dans la région (zone faible) en comparaison avec les autres risques recensés sur le commun, mais celui-ci est tout de même présent et pris en compte dans les normes de construction des bâtiments.

Ces couleurs de vigilance météorologique de Météo France



Vert Niveau 1

Pas de vigilance particulière



Jaune Niveau 2

Soyez attentif; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.



Orange Niveau 3

Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



Rouge Niveau 4

Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émis par les pouvoirs publics.

LES BONNES GESTES ... LES BONNES REFLEXES



Gagnez un abri sûr



Fermez portes, volets et fenêtres



Tenez-vous informés en écoutant la radio



Déplacez-vous le moins possible



Rassemblez l'indispensable



Coupez l'électrique, le gaz.



Evacuez les bâtiments.



Abritez-vous sous un meuble solide.



Tenez-vous informés en écoutant la radio



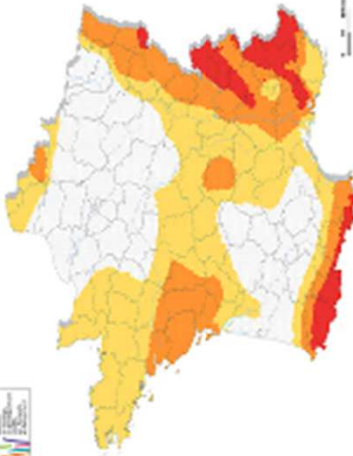
Évitez vous des bâtiments



N'allez pas chercher vos enfants à l'école; l'école s'occupe d'eux.



Nouveau zonage sismique de la France



Zonage de sismicité

- 1 (très faible)
- 2 (faible)
- 3 (modérée)
- 4 (moyenne)
- 5 (forte)

Page 1

LES BONNES GESTES ... LES BONNES REFLEXES

Page 1

MOYENS D'ALERTE

Sur la commune



- * Appels téléphoniques aux habitants dans les zones à risques.
- * Porte à porte
- * Messages dans les boîtes aux lettres
- * Présence sur le terrain
- * Accueil physique et téléphonique en mairie
- * Affichage de messages à la mairie et dans les commerces

Risques Infectieux (pandémie...) :

- * Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique
- * Utilisez des mouchoirs jetables
- * Lorsque vous éternuez, couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche ou un mouchoir en papier
- * Appelez votre médecin en cas de symptômes, et le 15 en cas d'urgence.

**NUMEROS UTILES**Sapeurs Pompiers
12 ou 112SAMU
15Gendarmerie
17Préfecture 35 :
02 99 02 10 35**Fréquences Radios**

France Bleu Armorique 103.1 FM

Radio Laser 95.9 FM

France Inter 1852 GO

Où s'informer

Mairie :

www.saintmalodephily.fr

Préfecture :

www.ile-et-vilaine.gouv.fr

Météo France :

<http://france.meteofrance.com/>

Vigicrues :

<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

Ministère de la santé :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/>

Ministère de l'environnement :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Risques majeurs :

www.prim.net**Documents consultables****En Mairie :**

- ◆ Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- ◆ Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- ◆ Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondations (PPRI)
- ◆ Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

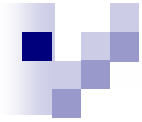
En Préfecture :

- ◆ Plan Canicule
- ◆ Plan Grand Froid
- ◆ Document départemental sur les risques majeurs
- ◆ Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations (PPRI)
- ◆ Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM)

Le DICRIM a été distribué aux habitants de la commune en avril 2012

Consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune

www.saintmalodephily.fr



**Merci à tous
de votre présence et de votre attention.**

Bon week-end

**Comptant sur votre inscription à
« La Réserve Communale de Sécurité Civile »**